

Créer un atelier de transformation de Plantes Aromatiques et Médicinales

PUBLICS CONCERNÉS

Toute personne intéressée par les plantes aromatiques et médicinales (porteur de projet en phase d'installation, personne en formation BPREA, salarié, étudiant, demandeur d'emploi...)

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers) et chez des producteurs transformateurs de PAM

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Possibilité en fonction de votre situation (VIVEA, FAFSEA, Pôle Emploi, autres OPCA, etc.) nous contacter.

INFORMATIONS PRATIQUES

Restauration et hébergement possible sur le site de Venours à la charge des participants

CONTACTS

Elisabeth Bernier (coordination)
elisabeth.bernier@educagri.fr

Mireille Hervé (secrétariat)
05.49.43.80.62

cfppa.venours@educagri.fr



Objectifs

- Choisir sa gamme de produits transformés de PAM en fonction des débouchés, des caractéristiques de son exploitation.
- Réaliser des opérations de transformation de PAM dans le respect de la réglementation.

Programme

3 thèmes principaux sont abordés :

- Transformation en produits alimentaires : les tisanes simples ou composées, les condiments aromatisés (sels, sucres, huiles, mélanges aromatiques)
- Transformation de produits cosmétiques : macérats, baumes, huiles, crèmes, savons...
- Transformation en huiles essentielles, hydrolats, eaux florales...

Méthodes pédagogiques

Chaque thème abordé fait l'objet d'apports théoriques sur les conduites techniques, la réglementation et les aspects socio-économiques.

Chaque thème abordé fait l'objet d'une réalisation concrète, de pratique d'opérations de transformation par les stagiaires, soit en centre, soit chez un producteur transformateur de PAM avec lequel le CFPPA est en partenariat.

Un stage en entreprise spécialisée en plantes aromatiques et médicinales d'une semaine minimum est demandé pour valider ce module.

Calendrier et durée de la formation

De janvier à mai 2019 : 70h en centre, 35h en stage - Total de 105h.

Certification

Possibilité de valider l'UCARE2 BIPA : transformation de plantes aromatiques et médicinales dans le cadre d'une inscription en BPREA.